

Direction des affaires juridiques et institutionnelles  
NN/TL/2020-2021-64

**ARRETE N° 2020-2021-64 PORTANT RECEVABILITE DES CANDIDATURES  
ET COMPOSITION DES LISTES DE CANDIDATS  
POUR LE RENOUELEMENT DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS  
DANS LE COLLEGE A SECTEUR 2 (LSHS)  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE (CFVU)  
DU CONSEIL ACADEMIQUE (CAC) DE L'UNIVERSITE DE LA REUNION**

-

**SCRUTINS DU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2020**

**LE PRÉSIDENT**

**Vu** le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1, L. 719-2 et D. 719-1 et suivants ;

**Vu** les Statuts de l'Université de La Réunion ;

**Vu** l'arrêté n° 2020-2021-60 portant organisation des élections et convocation des électeurs pour le renouvellement des représentants des personnels dans le collège A du Conseil d'administration, collège 1, secteur 1 (DEG) et 4 (SANTÉ) de la Commission de la recherche du Conseil académique et le collège A, secteur 2 (LSHS) de la Commission de la formation et de la vie universitaire du Conseil académique ;

**Vu** l'arrêté n° 2020-2021-26 portant proclamation des résultats des élections du 25 septembre 2020 pour la désignation des représentants des personnels à la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique (CAC) de l'Université de La Réunion - Collège A secteur 2 LSHS ;

**Vu** les décisions 2020-02 et 2020-03 de la Commission de contrôle des opérations électorales en date du 14 octobre 2020 prononçant l'annulation des scrutins en date du 25 septembre 2020 sur les collèges A du Conseil d'administration, 1° des secteurs 1 et 4 de la Commission de la recherche du Conseil académique et A du secteur 2 de la Commission de la formation et de la vie universitaire du Conseil académique ;

**Vu** la consultation du Comité électoral consultatif en date 19 novembre 2020 ;

**Vu** l'ensemble des dépôts de candidatures ;

**Vu** l'ensemble des documents électoraux et pièces produites ;

**Vu** le procès-verbal de tirage sort de l'ordre d'affichage des listes de candidatures en date du 19 novembre 2020 ;

**ARRÊTE :**

**Article 1 - Objet :**

Le présent arrêté a pour objet de déclarer la recevabilité des candidatures reçues dans les délais impartis et remplissant les conditions réglementaires fixées, notamment dans le Code de l'éducation, pour les scrutins du 1<sup>er</sup> décembre 2020, en vue de l'élection des représentants des personnels appelés à siéger au sein de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du Conseil académique (Cac) dans le cadre du renouvellement partiel des Conseils centraux de l'Université de La Réunion.

**Article 2 – Liste des candidatures recevables pour les élections à la CFVU – collège A – secteur 2 :**

Sont déclarées recevables, les listes de candidatures suivantes, en vue de l'élection des représentants des personnels du Collège A secteur 2 (LSHS) de la CFVU :



Secteur de formation	Ordre de classement préférentiel	LISTES DE CANDIDATURES RECEVABLES	
		CAP 2024	Nouvel Elan
LSHS  S2	1	IDELSON Bernard	DUBOIN Corinne
	2	TAMPOE-HAUTIN Vilasnee	MARIMOUTOU Jean-Claude Carpanin

**Article 3 – Exécution et mesures de publicité :**

La direction générale des services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à la connaissance des intéressés par voie d'affichage et sur le site intranet et internet de l'université.

Fait à Saint-Denis, le 19 novembre 2020

**Le Président de l'Université  
de La Réunion**



**Pr. Frédéric MIRANVILLE**